ABN 3D
Société par actions simplifiée au capital de 34 000 €
Siège social : 26 rue Rontaunay 97400 Saint-Denis
RCS Saint-Denis n° 503 603 862

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

Le 28 juin 2024 à 16h00, l'Assemblée générale s'est réunie au siège social de la Société, sur convocation verbale de la Présidence conformément aux statuts.

Sont présents :

- **La SCI NEFERTARI (RCS n° 424 165 041)**
  Actionnaire détenant 2040 actions sur 3400
  Représentée par son gérant M. Jean-Pierre LALLEMAND

- **La SAS RL INVEST (RCS n° 902 372 507)**
  Actionnaire détenant 1360 actions sur 3400
  Représentée par son Président M. Christophe ROCHELAND

- **Monsieur Jean-Pierre LALLEMAND**
  Président

- **Monsieur Christophe ROCHELAND**
  Directeur général

Monsieur Jean-Pierre LALLEMAND préside l'assemblée en sa qualité de Président.

Le Président de séance désigne Monsieur Christophe ROCHELAND, Directeur général, en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoir pour les formalités.

Ont été mis à disposition des actionnaires préalablement à cette assemblée :

- Le rapport de gestion (dont proposition d'affectation du résultat) ;
- Les comptes annuels 2023.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

❖ **Affectation**

Bénéfice de l'exercice	235 983 €
A la réserve légale	3400 €
Solde	239 383 €
Auquel s'ajoute :	
Les autres réserves	383 212 €
Pour former un bénéfice distribuable de :	622 595 €
A titre de dividendes aux actionnaires :	0 €
Solde à reporter dans le compte " autre réserves "	622 595 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblées générales tenues au cours de l'exercice clos le	Montant distribué
31/12/2022	583 651 €
31/12/2021	0 €
31/12/2020	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***

La séance étant levée, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire de séance conformément aux statuts.

Jean-Pierre LALLEMAND
Président de séance

Christophe ROCHELAND
Secrétaire de séance

ABN 3D
Société par actions simplifiée au capital de 34 000 €
Siège social : 26 rue Rontaunay 97400 Saint-Denis
RCS Saint-Denis n° 503 603 862

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

❖ **Affectation**

Bénéfice de l'exercice	235 983 €
A la réserve légale	3400 €
Solde	239 383 €
Auquel s'ajoute :	
Les autres réserves	383 212 €
Pour former un bénéfice distribuable de :	622 595 €
A titre de dividendes aux actionnaires :	0 €
Solde à reporter dans le compte " autre réserves "	622 595 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblées générales tenues au cours de l'exercice clos le	Montant distribué
31/12/2022	583 651 €
31/12/2021	0 €
31/12/2020	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence – M. Jean-Pierre LALLEMAND

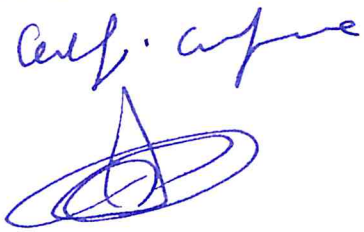

Etats financiers au 31/12/2023

Bilan

Arrêté comptes à l'organe
le 28 Juin 2024

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 000	3 000		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	26 690	11 449	15 241	19 551
	Autres immobilisations corporelles	538	538		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**30 227**	**14 987**	**15 241**	**19 551**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	9 812		9 812	10 775
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 992		2 992	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	397 181	37 937	359 245	224 774
	Autres créances	165 499		165 499	3 189
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	582 554		582 554	933 104
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	9 605		9 605	
	TOTAL (III)	**1 167 644**	**37 937**	**1 129 707**	**1 171 843**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 197 871**	**52 923**	**1 144 948**	**1 191 394**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	34 000	34 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	3 400	3 400
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	383 212	103 741
	Report à nouveau		517 329
	Résultat de l'exercice	**235 983**	**345 792**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**656 594**	**1 004 263**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 580	626
	Emprunts et dettes financières divers (3)		8
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 424	7 424
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	220 357	25 880
	Dettes fiscales et sociales	190 406	143 818
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	57 586	9 374
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**488 354**	**187 131**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 144 948**	**1 191 394**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	235 982,69	345 792,02
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	480 929	179 707
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	12 580	626
(3)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 144 948** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 217 742** euros et un total **charges** de **981 759** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **235 983** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.